

Groupe CGT

PRSE 2 : un catalogue imparfait de bonnes intentions !

Ce deuxième plan reprend 34 actions opérationnelles portant sur les 11 thématiques sélectionnées par le plan national. Nous regrettons l'absence de bilan détaillé du premier plan (2004-2008) tant national que dans sa déclinaison régionale.

Ce PRSE 2 se situe en droite ligne du premier qui à partir des orientations de l'OMS devait amorcer des actions préventives concernant ce vaste domaine qu'est la notion de « santé environnement ».

Il s'agit pour beaucoup de programmes de recherche et d'étude d'impact lié à l'environnement humain et ses conséquences sur la santé de la population. Il n'y apparaît pas d'actions curatives. Ce sont plus des actions, axes de propositions d'information, souvent réservé à des domaines n pouvant informer le grand public.

Si des recherches régionales (sur l'eau notamment) doivent être effectuées, il faut qu'elles soient suffisamment étayées pour avoir une valeur scientifique reconnue et s'adresser aux différents sites aquitains, notamment en ce qui concerne le bassin d'Arcachon.

Améliorer notre connaissance sur les pesticides est certes important, mais nous regrettons l'absence de propositions concrètes visant à les réduire alors que d'ici 2018 ils devront être de 50%

Certains sujets qui nous semblent majeurs n'apparaissent ni dans le premier plan ni dans le second : Les fibres, particulièrement d'amiante ont fait l'objet d'une étude de l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire au Travail). Un rapport de 2008 précise la dangerosité, particulièrement des fibres courtes (inférieure à 5 microns). Or depuis 2003 la communauté scientifique a été alertée sur ce sujet (3000 décès par an en France) Ce plan n'y fait pas référence ce qui nous inquiète beaucoup vu le nombre de salariés concernés. Le PRSE 1 avait dans ses 11 actions prioritaires une concernant la limitation de l'exposition des populations aux fibres minérales, rien concernant le milieu professionnel. Le Plan Régional de Santé au Travail renvoyant au PRSE cette problématique. Or l'utilisation des fibres minérales, des Fibres Céramique Réfractaires concerne avant tout le milieu professionnel.

D'autre part le financement de ce plan nous paraît faible en comparaison avec ses intentions affichées (exemple de l'habitat indigne).

Il manque aussi la notion de transversalité avec les autres plans nationaux dans leur déclinaison régionale (PRST notamment) et nous sommes plus qu'inquiets de ses possibilités de réalisation au regard de la RGPP qui a pour conséquence de réduire le nombre de fonctionnaires pouvant réaliser ces études voire préconisations.

La CGT continu à penser que l'amélioration de notre environnement ne pourra se faire qu'en prenant des mesures incitatives et coercitives dans tous les secteurs, afin de réduire les sources d'expositions nocives pour l'Homme et son environnement particulièrement dans celui du travail.